

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 30 mai 2023**

Date de la convocation :
23 mai 2023

Nombre de Membres
En exercice : 14
Présents : 9 + 2 pouvoirs

Suffrages Exprimés
Vote à mains levées
POUR : 9 + 2 pouvoirs
CONTRE :
ABSTENTION :
BLANC OU NUL :

DÉLIBÉRATION

25 / 2023

**BLASON
DE PROUZEL**

Annule et remplace la délibération
14/2023 du 28 février 2023

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le trente mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie PIZZAFERRI, Maire.

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Audouin de l'EPINE, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents : Madame Catherine DUCATEL donnant pouvoir à Josiane THIERRY
Madame Caroline LECAT donnant pouvoir à madame Nathalie PIZZAFERRI
Madame Béatrice VANHNUSE Monsieur Olivier SAILLARD Monsieur Thibault DREUE

Monsieur Matthieu DACHEUX a été élu secrétaire de séance

Cette délibération annule et remplace la délibération 14/2023 « Blason de Prouzel » du conseil municipal du 28 février 2023. Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées pour arriver à respecter des règles héraldiques précises et pouvoir le faire enregistrer. Elle remercie la contribution de M Yannick Decoster et l'investissement de Mme Blanche de l'Epine.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Prouzel ne possède pas officiellement à ce jour de blason municipal.

Mme le maire fait savoir au conseil municipal que la loi du 5 avril 1884 accorde aux communes la souveraineté en matière d'armoiries et stipule : "La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale." La description de ce blason figure au texte de la délibération et constitue la description officielle de ces armoiries. Il s'ensuit que la description héraldique (ou blasonnement) de ce blason qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

Une étude a été réalisée bénévolement par plusieurs passionnés d'héraldique municipale, notamment MM Jacques DULPHY et Rémy GODBERT ainsi qu'avec l'investissement de Mme Blanche de l'Epine, conseillère municipale et graphiste. Mme le Maire présente la maquette du blason envisagé et communique la description héraldique suivante :



D'or à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules, chargée en cœur d'un écu de gueules au chef d'or, soutenue d'une burelle de sable frettée d'argent cloutée du même ; au comble ondulé d'azur chargé d'une coquille d'argent à dextre et d'une croix pattée du même à senestre.

Lecture du blason :

Le blason de la commune de Prouzel se construit avec différents éléments des blasons de familles ayant possédé la seigneurie du lieu, ou ayant marqué son histoire.

L'écu central, de gueules au chef d'or, est celui de la famille De Longroy. Au début du XIV^e siècle, Jacques de Longroy devient seigneur de Prouzel. Son petit-fils également prénommé Jacques, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, se distingue en 1413 en s'emparant de Guînes ; en 1415 il combat au côté de David de Rambures et meurt à Azincourt.

L'aigle est empruntée aux armes de la famille Le Sellier. La seigneurie de Prouzel est acquise en 1490 par Jean Le Sellier. Son fils Bastien Le Sellier fait restaurer l'église et sculpter ses armes sur les sablières.

La croisette est empruntée aux armes de la famille Gaillard. Louis-Joseph Gaillard de Boëncourt, président au Présidial d'Abbeville, devient seigneur de Prouzel en 1777. Louis-Charles Gaillard devient maire de Prouzel de 1807 à 1830. Jean-Gustave Gaillard, dit Gaillard d'Auberville, laisse le domaine à sa nièce Marie-Amélie, épouse du Général JUCHAULT de Lamoricière, devenu célèbre en 1847 pour avoir reçu la soumission d'ABD-EL-KADER. La coquille est empruntée aux armes du général, qui se retire en 1860 à Prouzel et y meurt cinq ans plus tard.

La fasce frettée et cloutée est tirée des armes de la famille De L'Epine. Le domaine de Prouzel est acquis en 1881 par Alphonse de l'Epine (1835-1925), conseiller général de la Somme.

Après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique et avoir examiné la maquette, le conseil municipal approuve le blason qui constituera désormais le symbole de la commune de Prouzel et décide que toutes les reproductions qui en seront faites pour son usage officiel se conformeront au blasonnement ci-dessus.

Vu et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

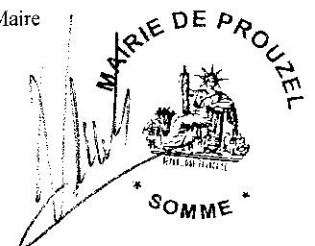
Délibération certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le.....

La délibération ayant été transmise en préfecture

Le Maire



Nathalie PIZZAFERRI